

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

#### **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein du Conseil de Coordination Interportuaire de l'Atlantique - Désignation d'un représentant**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article L. 102-7 du code des ports maritimes, un Conseil de Coordination Interportuaire a été créé entre les grands ports maritimes de Nantes - Saint-Nazaire, de La Rochelle et de Bordeaux, par décret n°2009 -1009 du 25 août 2009.

Il prend le nom de Conseil de Coordination Interportuaire de l'Atlantique.

Ce Conseil doit répondre à la nécessité de mieux coordonner l'action de ces établissements, notamment en matière d'investissement et en matière commerciale, pour faire de la façade Atlantique un pôle majeur de développement du transport maritime au service de la croissance et de l'emploi des territoires.

Il est composé comme suit :

**1- En qualité de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :**

- un représentant désigné par le Conseil Régional des Pays de Loire parmi ses membres ;
- un représentant désigné par le Conseil Régional de Poitou-Charentes parmi ses membres ;
- un représentant désigné par le Conseil Régional d'Aquitaine parmi ses membres ;
- un représentant désigné par le Conseil de la Communauté Urbaine de Nantes Métropole parmi ses membres ;
- un représentant désigné par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle parmi ses membres ;
- un représentant désigné par le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux parmi ses membres.

**2- En qualité de représentants de l'Etat :**

- le Préfet de chaque région concernée ou son représentant.

**3- En qualité de représentants des ports concernés :**

- le Président du Directoire de chaque grand port maritime concerné.

**4- En qualité de représentants des établissements gestionnaires d'infrastructures terrestres ou de l'établissement public chargé de la gestion des voies navigables :**

- le Président de l'établissement public Réseau Ferré de France ou son représentant qu'il désigne à titre permanent.

**5- En qualité de personnalités qualifiées :**

- un membre désigné par le Conseil de Surveillance de chaque grand port maritime concerné ;  
- une personnalité qualifiée nommée par le ministre chargé des ports maritimes en raison de ses compétences dans les activités intéressant les ports, les transports, l'aménagement ou l'économie. Cette personnalité préside le Conseil.

La durée du mandat des membres du Conseil de Coordination Interportuaire de l'Atlantique est de cinq ans, avec possibilité de renouvellement.

Pour les membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, ce mandat prend fin lors du renouvellement de l'assemblée qui les a désignés.

La Communauté Urbaine de Bordeaux disposant d'un représentant au sein de ce Conseil, il vous est donc proposé de bien vouloir procéder à sa désignation.

A l'issu des opérations électorales, a été désigné comme représentant :  
Désignation de M. TURON

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 18 NOVEMBRE 2009

M. VINCENT FELTESSE